



## Mémo : Nature et modalités de l'épreuve

Option Facultative Théâtre

Toutes séries générales et technologiques [Option « légère »]

**Source : BOEN**

Pour l'option facultative : note de service n°2002- 143 du 3 juillet 2002

Modifications des modalités d'évaluation : note de service n°2005-146 du 22-9- 2005 (B.O. n°36 du 6 octobre 2005)

Épreuve orale de 30 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux volets : un travail théâtral sur plateau et un entretien.

### 1) Travail théâtral sur plateau

Le moment de travail théâtral en rapport avec le projet d'enseignement de l'option peut-être **individuel ou collectif**<sup>1</sup>. Dans ce dernier cas, chaque candidat est évalué individuellement.

Les examinateurs peuvent faire retravailler le candidat, immédiatement après sa prestation, et lui proposer plusieurs exercices en rapport avec elle, dans le souci d'enrichir sa présentation initiale. Cette **reprise de jeu** est une occasion d'entamer un dialogue concret avec le candidat et de mesurer la distance qu'il est capable de prendre avec sa pratique.

Un **échauffement** préparé par le groupe peut commencer la séance<sup>2</sup>.

Les notions suivantes entrent généralement en ligne de compte dans l'appréciation du jeu du candidat :

**engagement dans le jeu,**

**intelligence du texte et des situations,**

**capacité d'invention,**

**maîtrise des techniques du corps et de la voix,**

**sens de l'espace et du rythme,**

**faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes.**

**utilisation des techniques scéniques** (espaces, lumières, costumes, accessoires, maquillages...),

**capacités d'analyse de jeu**<sup>3</sup>.

Sur proposition du candidat, il est possible que le travail théâtral prenne la forme non pas d'une interprétation mais d'une présentation de maquette ou d'esquisse scénographique, de costumes, d'un travail de montage à partir de textes dramatiques ou autres, de propositions de mise en scène<sup>4</sup>. Cette présentation devra, dans tous les cas, être en rapport avec le projet collectif de l'année terminale.

## 2) L'entretien

L'entretien prend appui sur le **dossier personnel du candidat (cinq à quinze pages<sup>5</sup>)**

**[a]** Le dossier, rédigé par le candidat, fait état de **son travail personnel dans le cadre du projet collectif de la classe**

**[b]** et d'une relation vivante avec la création théâtrale contemporaine (**commentaires de spectacles, de répétitions, de visites, de rencontres**).

**[c]** Ce dossier est complété d'un **choix de traces des travaux** élaborés pendant l'année.

**[d]** Il doit développer **un point de vue réflexif et critique sur un élément** du programme (ensemble obligatoire ou ensemble libre<sup>6</sup>) **que le candidat aura souhaité approfondir.**

[Le dossier est visé par le chef d'établissement, le professeur responsable de l'option et le partenaire (sauf pour les candidats individuels). Il est remis aux examinateurs huit jours avant la date de l'épreuve.]

Le dossier est accompagné d'une **fiche pédagogique** rédigée par le professeur responsable de la classe.

Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe.

Elle présente les questions abordées dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail.

Elle énumère les diverses activités de l'année : pratique théâtrale (supports textuels ou autres, types d'exercices),

spectacles vus et étudiés (titres, auteurs, équipes de création),

rencontres de professionnels (auteurs, metteurs en scène, scénographes, acteurs), etc.

Après un bref exposé n'excédant pas cinq minutes où le candidat présente son dossier et explique ses choix et ses engagements dans les diverses activités de l'année, les examinateurs conduisent un entretien portant sur les différents éléments du dossier et la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, ils interrogent plus précisément le candidat sur l'un des éléments qu'il aura choisi d'approfondir.

## Modalités d'évaluation

Le candidat est noté de zéro à vingt points.

Seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne.

Le dossier informe les examinateurs sur le travail du candidat et constitue un support indispensable à l'entretien, mais ne doit pas donner lieu à une notation séparée.

Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de théâtre en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement

### **NOUVEAU depuis juin 2006 : Modifications<sup>7</sup> des modalités d'évaluation**

Le candidat est noté de zéro à vingt points : **dix points** pour le travail théâtral et **dix points** pour l'entretien<sup>8</sup>.

Le dossier informe les examinateurs sur le travail du candidat et constitue un support indispensable à l'entretien.

Il ne donne pas lieu à une notation séparée mais il est exigible.

Aussi, lorsque cette seconde partie de l'épreuve ne peut être conduite valablement par absence de dossier ou à cause d'un dossier non conforme à la définition de l'épreuve, la note peut se limiter aux seuls points accordés au titre de la première partie de l'épreuve.

---

<sup>1</sup> On peut donc passer en solo, ou avec un partenaire (plusieurs...mais c'est plus rare) Mieux vaut choisir son partenaire dans son groupe de niveau d'option, pour des raisons pratiques, mais ce n'est pas impératif.

\* Peut-on faire appel à un partenaire externe, non scolarisé ou scolarisé dans un autre établissement ? **Non.**

\* Peut-il y avoir un public, camarades, personnes externes ? **Non**

---

Conseil : si le texte que vous présentez est trop long (compter le temps de jeu, qui n'est pas la longueur du texte écrit... !) ce temps de la reprise de jeu sera réduit, et c'est dommage pour vous.

\* Ce moment de reprise est-il obligatoire ? Non... le texte dit bien « Les examinateurs peuvent... ». L'expérience apprend cependant que c'est pratiquement une règle. Pourquoi ? Parce que cela permet d'évaluer la pratique avec plus de pertinence, en évitant les prestations du type « concours conservatoire » qui peuvent être factice et fabriquée. C'est une question de bon sens.

\* Peut-il y avoir plusieurs reprises avec des consignes différentes ? Oui. Ne pas croire que c'est un signe d'insuffisance, loin de là...

<sup>2</sup> C'est pratiquement une règle. Il a lieu le matin et parfois en début d'après-midi. C'est l'occasion de donner l'état d'esprit des épreuves, le candidat bénéficie de la bienveillance du jury. C'est aussi le moment où tous les candidats de la journée sont réunis et que l'on peut fixer un ordre de passage satisfaisant pour tous. ( pb. d'autres options le même jour, de disponibilité de celui qui donne la réplique, de transports etc. Un planning est établi et le plus souvent affiché pour la journée : 12 candidats maxi.)

<sup>3</sup> C'est une liste exhaustive, et bien entendu la notation est « globale ». Le plus souvent l'enseignant et le partenaire artistique sans se consulter donnent une note au brouillon, et quand l'épreuve est finie ils se concertent et harmonisent : il y a donc un double regard.

\* Est-ce que la notation de la pratique revient au partenaire artiste, et la notation dossier et culture à l'enseignant ? Non. Les deux apprécient les deux dimensions de l'épreuve : c'est l'essence du partenariat.

\* Est-ce qu'il faut prévoir et préparer éclairage, costume, maquillage, accessoires etc. ? Non. C'est possible mais en aucun cas obligatoire. Penser à l'aspect pratique (au sens simplicité) de l'épreuve. Une préparation longue est prise sur le temps de passage... En aucun cas la présence ou l'absence de ses éléments n'influent sur la notation qui porte sur le jeu.

NB – En fin de journée, les examinateurs se concertent à nouveau pour harmoniser les notes des candidats. Ils ont également à leur disposition la fiche individuelle renseignée par vos enseignants sur votre travail d'année et le travail du groupe.

<sup>4</sup> Bien que très rarement utilisées, ces possibilités sont offertes. Voire avec votre enseignant qui vous conseillera sur la pertinence de vos projets si vous en avez un dans ce domaine. Pensez toujours au fait qu'en ce cas votre prestation doit pouvoir monter son originalité et son caractère de recherche personnelle. Si ces deux caractères ne sont pas clairement revendiqués, la soutenance orale risque d'être peu convaincante. Les rares cas concernaient des candidats qui hors de l'enseignement de l'option avaient un hobby lié au théâtre, ou une formation complémentaire.

Peut-on présenter un texte que l'on a écrit soi-même ? Oui. C'est aussi très rare, mais les cas existent. Prenez soin de vous entourer des conseils de vos enseignants d'option pour apprécier la pertinence de votre proposition. On est parfois mauvais juge de ce que l'on écrit : question de distance...

<sup>5</sup> Soyez rigoureux sur ce nombre de pages. Usez de bon sens : rapport illustration / texte, mise en page etc. L'ennemi : le copier coller qui est facilement repérable, tant du point de vue de la forme, qu'à l'entretien oral. Le soin et l'originalité de la présentation comptent beaucoup. Le contenu c'est l'essentiel, mais la mise en forme importe. Pas d'excès de jeu non plus (couleurs, polices etc.) : parfois c'est « gratuit » et ne sert pas le contenu. Ne pas oublier : trois exemplaires (1 pour chaque examinateur + 1 établissement d'examen) Etre prêt pour la mi-Mai, et se ménager un temps de relecture critique avec vos enseignants.

<sup>6</sup> Se reporter au fichier :  Mémo\_BOEN\_OptheA\_naturépreuves\_07

<sup>7</sup> Apportées par la note de service n°2005-146 du 22-9- 2005 (B.O. n°36 du 6 octobre 2005)

<sup>8</sup> Cette nouvelle disposition pour que les candidats individuels (dits « candidats libres ») ne soient jugés que sur le jeu ce qui pouvait sembler peu équitable pour les candidats ayant suivi un enseignement. Cela met ainsi

---

fin à une dérive observée sur quelques cas depuis que le coefficient 2 rendait l'option attractive et voyait s'accroître pour des raisons facilement compréhensibles les candidats issus d'ateliers ou de clubs.

NB \_ Vous trouverez au CDI un certain nombre de dossiers des années précédentes, de l'établissement ou d'autres établissements.